

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 12 septembre 2019 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **23** membres.

**19/079/ECSS**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES  
EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD -  
Réaménagement du Stade des Camoins, rue Arnould - 11<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'affectation d'autorisation de programme relative aux études et  
travaux - Financement.**

19-34537-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le réaménagement du Stade des Camoins situé rue Arnould dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Le complexe sportif des Camoins est un équipement emblématique du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il regroupe un terrain de football et un terrain d'entraînement, tous deux en gazon synthétique, des vestiaires, une buvette et des locaux annexes.

L'optimisation et l'utilisation intensive de cet équipement ont engendré des dégradations. Le niveau d'usure des pelouses de première génération ne permet plus d'assurer de manière satisfaisante la sécurité des utilisateurs et le niveau de performance réglementaire de l'équipement.

De plus, les bâtiments existants sont vétustes et trop petits. Leur implantation ne permet plus d'extension pour mettre aux normes cet équipement.

Il est donc proposé de remplacer la pelouse synthétique et de créer un bâtiment regroupant les vestiaires, le local de stockage, les bureaux, les WC publics et les locaux annexes.

Pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2019, à hauteur de 2 160 000 Euros pour les études et travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière passée en 2016 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Réaménagement du stade des Camoins	2 160 000	1 800 000	1 500 000	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
 VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
 VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
 VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT  
 VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016  
 VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019  
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvé le réaménagement du Stade des Camoins, situé rue Arnould, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2019 à hauteur de 2 160 000 Euros pour les études et travaux.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires, et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
Réaménagement du stade des Camoins	2 160 000	1 800 000	1 440 000	80%	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

**ARTICLE 4** La dépense correspondant à l'opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 12 septembre 2019